



## **PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal** **du vendredi 17 septembre 2021 à 20h00**

**Présents** : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Sarah BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

**Absents excusés** : Monsieur Hubert DEPRESZ (*procuration donnée à Madame Marie-Annick MARCEAUX*).

**Secrétaire de séance** : Richard MARCEAUX.

**Approbation du compte rendu des séances des 16 avril 2021, 23 avril 2021 et 21 Juin 2021** : Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité des élus présents.

Avant de débiter la séance, Madame le Maire a demandé que soit observée une minute de silence en mémoire de M. Jean-Jacques Garavoglia, décédé le matin même.

### **ORDRE DU JOUR**

● **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : REMPLACEMENT DE M<sup>me</sup> QUIGNON FLORENCE, MEMBRE TITULAIRE DEMISSIONNAIRE DE LADITE COMMISSION :**

Madame le Maire rappelle que suite à la délibération N° 26/2021, la Commission d'Appel d'Offres se compose des 3 titulaires et 3 suppléants comme suit :

- Titulaires : Mme CORDIER Martine ; M. FOUCHER Jacques ; Mme QUIGNON Florence
- Suppléants : M. MARCEAUX Richard ; M. BADER Pierre ; Mme DENIZARD Christiane

Or, un des membres titulaires, Madame QUIGNON Florence, a déposé sa démission de la commission, le 18 août dernier. Il est donc nécessaire de la remplacer.

Madame le Maire sollicite l'assemblée pour élire un nouveau membre titulaire.

Le Conseil Municipal, proclame, à l'unanimité, Madame DENIZARD Christiane, nouveau membre titulaire (*en remplacement de M. Florence QUIGNON ancienne titulaire*) et Madame BEAUDOIN Angélique, nouveau membre suppléant (*en remplacement de Mme DENIZARD Christiane, ancienne suppléante*), élues de la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Noyers et approuve la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

- Titulaires : Mme CORDIER Martine ; M. FOUCHER Jacques ; Mme DENIZARD Christiane
- Suppléants : M. MARCEAUX Richard ; M. BADER Pierre ; Mme BEAUDOIN Angélique

● **TAUX D'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES CONCERNANT LES LOCAUX A USAGE D'HABITATION :**

Madame le Maire expose : suite au courriel reçu le 31 août dernier de la Direction Générale des Finances Publiques et compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation, l'exonération totale sur les deux premières années de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles concernant les locaux à usage d'habitation est supprimée. Par conséquent, les communes peuvent limiter cette exonération, entre 40 % et 90 % de la base imposable.

La Commission des Finances, réunie le 10 septembre dernier, propose une exonération limitée à 60 % de la base imposable, ce qui revient à imposer le local sur 40 % de sa base et ce, pour toutes les constructions nouvelles à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- Décide de limiter l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour toutes les constructions nouvelles à usage d'habitation à 60 % de la base imposable.

● **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Madame le Maire expose la proposition de la Commission des Finances :

Compte tenu de dépenses supplémentaires à couvrir et afin de faire face à une insuffisance de crédit aux comptes 61523 et 6063 du Budget Assainissement, dépenses relatives :

- au transfert et au traitement des boues des deux stations d'épuration dans le cadre exceptionnel de la COVID19,
- à l'intervention d'urgence de la Société Suez pour débouchage de zone de dégazage à la station de La Borde,
- à l'installation de nouveaux compteurs d'eau au niveau des pompes de relevage du secteur de La Borde,
- à l'achat de tests nitrate et phosphate pour les deux stations d'épuration,

il est nécessaire d'attribuer une subvention complémentaire du Budget Principal vers le Budget Assainissement à hauteur de 10 800 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 10 800 € du Budget Principal au Budget Assainissement et autorise son versement, en section d'exploitation, au compte 774.

● **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL :**

Madame Le Maire expose : dans le cadre de l'attribution d'une subvention exceptionnelle du Budget Principal au Budget Assainissement afin de couvrir des dépenses complémentaires au compte 6063 et au compte 61523 du Budget Assainissement, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire afin de réaliser une ouverture de compte au 6748 « Autres subventions exceptionnelles » sur le Budget Principal, ce compte n'existant pas au budget primitif.

Madame le Maire propose de transférer 10 800 € du compte 615231 (Voiries) pour approvisionner le

compte 6748 et d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

- Création du compte 6748
- Approvisionnement du compte 6748 de la manière suivante :
  - 615231 (*Voiries*) : - 10 800 €
  - 6748 (*Autres subventions exceptionnelles*) : + 10 800 €

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

• **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Madame Le Maire expose : suite à une insuffisance de crédit au compte 6063 « Fournitures d'entretien et de petit équipement » et afin de couvrir des dépenses liées à l'achat de tests nitrate et phosphate pour les deux stations d'épuration, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire pour compléter l'approvisionnement du compte 6063.

Madame le Maire propose donc d'augmenter le poste de dépenses inscrit au compte 6063 pour un montant de 800 € en compensant pour équilibrer le budget par la subvention exceptionnelle à percevoir au compte 774 (Subventions exceptionnelles) et d'effectuer la décision modificative suivante :

- 774 (*Subventions exceptionnelles*) : + 800 €
- 6063 (*Fournitures d'entretien et de petit équipement*) : + 800 €

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

• **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Madame Le Maire expose : suite à une insuffisance de crédit au compte 61523 « Voies et réseaux » et afin de couvrir des dépenses liées :

- au transfert et au traitement des boues des deux stations d'épuration dans le cadre exceptionnel de la COVID19,
  - à l'intervention d'urgence de la Société Suez pour débouchage de zone de dégazage à la station de La Borde,
  - à l'installation de nouveaux compteurs d'eau au niveau des pompes de relevage du secteur de La Borde,
- il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire pour compléter l'approvisionnement du compte 61523.

Madame le Maire propose donc d'augmenter le poste de dépenses inscrit au compte 61523 pour un montant de 10 000 € en compensant pour équilibrer le budget par la subvention exceptionnelle à percevoir au compte 774 (Subventions exceptionnelles) et d'effectuer la décision modificative suivante :

- 774 (*Subventions exceptionnelles*) : + 10 000 €
- 61523 (*Voies et réseaux*) : + 10 000 €

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

● **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 – BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Madame Le Maire expose : la collectivité a été informée par la Trésorerie de Châtillon-Coligny qu'elle était désormais dans l'obligation de constituer une provision pour dépréciation des comptes de tiers, contribuant ainsi à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Le montant de la dépréciation (et son ajustement ultérieur) s'appuie sur l'état des restes depuis plus de deux ans (au 31/12 de l'exercice) communiqué par la Trésorerie et s'élève à 1032.87 €.

Afin de prévoir les crédits nécessaires pour constituer une provision à hauteur de 1 033 € pour le Budget Assainissement, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire permettant une ouverture de compte au 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants », ce compte n'existant pas au budget primitif.

Madame le Maire propose de transférer 1 033 € du compte 60612 (Electricité) pour approvisionner le compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants» et d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

- Création du compte 6817
- Approvisionnement du compte 6817 de la manière suivante :
  - 60612 (Electricité) : - 1 033 €
  - 6817 (Dotations aux dépréciations des actifs circulants) : + 1 033 €

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

● **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4 – BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Madame Le Maire expose : suite à la délibération précédente n°39/2021 qui a visé à diminuer le compte 60612 pour approvisionner le compte 6817 et dans l'objectif d'éviter d'avoir à soumettre une autre décision modificative budgétaire à l'assemblée délibérante avant la fin de l'exercice, si jamais il venait à manquer de crédit au compte 60612, il est préférable de transférer, dès maintenant, les 1 000 € budgétés au compte 022 (Dépenses imprévues) vers le compte 60612 (Electricité).

Madame le Maire propose par conséquent d'effectuer la décision modificative suivante :

- Approvisionnement du compte 60612 de la manière suivante :
  - 022 (dépenses imprévues) : - 1 000 €
  - 60612 (Electricité) : + 1 000 €

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

● **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET PRINCIPAL :**

Madame Le Maire expose : la collectivité a été informée par la Trésorerie de Châtillon-Coligny qu'elle était désormais dans l'obligation de constituer une provision pour dépréciation des comptes de tiers, contribuant ainsi à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Le montant de la dépréciation (et son ajustement ultérieur) s'appuie sur l'état des restes depuis

plus de deux ans (au 31/12 de l'exercice) communiqué par la Trésorerie et s'élève à 40.41 €.

Afin de prévoir les crédits nécessaires pour constituer une provision à hauteur de 41 € pour le Budget Principal, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire permettant une ouverture de compte au 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants », ce compte n'existant pas au budget primitif.

Madame le Maire propose de transférer 41 € du compte 615231 (Voiries) pour approvisionner le compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » et d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

- Création du compte 6817
- Approvisionnement du compte 6817 de la manière suivante :
  - 615231 (Voiries) : - 41 €
  - 6817 (Dotations aux dépréciations des actifs circulants) : + 41 €

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

• **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 – BUDGET PRINCIPAL :**

Madame Le Maire expose : dans le cadre du RGPD, la Société Rex Rotary propose à la collectivité de stocker nos bases de données en en sécurisant l'accès, via une location de matériel spécifique de sauvegarde.

Afin de pouvoir couvrir cette dépense estimée à 250 €, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire permettant une ouverture de compte au 6135 « Location mobilière », ce compte n'existant pas au budget primitif.

Madame le Maire propose de transférer 250 € du compte 615231 (Voiries) pour approvisionner le compte 6135 « Location mobilière» et d'effectuer les décisions modificatives suivantes :


- Création du compte 6135
- Approvisionnement du compte 6135 de la manière suivante :
  - 615231 (Voiries) : - 250 €
  - 6135 (Location mobilière) : + 250 €

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

• **TARIFS DE LOCATION DES SALLES POLYVALENTES COMMUNALES 2022 :**

Compte tenu de l'inflation et de l'augmentation de l'électricité, Madame le Maire propose à l'assemblée de réévaluer, à compter du 01/01/2022, les tarifs de location des salles polyvalentes de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 3 voix contre, approuve la nécessité d'augmenter les tarifs (le montant de la caution restant inchangée) et décide d'appliquer, à compter du 01/01/2022, les tarifs suivants :

TARIFS 2022	SEMAINE			WEEK END			
	Grande Salle Sans Office	Grande Salle Avec Office	Salle Annexe	Grande Salle Sans Office	Grande Salle Avec Office	Salle Annexe	
	Résidents de Noyers Chauffage (1er et 4 <sup>ème</sup> trimestres)	93€ 30€	124€ 30€	46€ 30€	184€ 50€	252€ 50€	103€ 40€
	Résidents hors commune Chauffage (1er et 4 <sup>ème</sup> trimestres)	180€ 30€	230€ 30€	130€ 30€	370€ 50€	470€ 50€	210€ 40€
Caution	1000€	1000€	300€	1000€	1000€	300€	

● **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN CAMION-PIZZA :**

Madame le Maire informe qu'une demande d'installation d'un camion à pizzas a été déposée en Mairie. Celui-ci stationnerait un soir par semaine, le jeudi entre 17h00 et 21h00, près de la salle polyvalente Florimond Raffard.

Madame Le Maire précise que le camions à pizzas est autonome en eau et en gaz, mais pas en électricité.

Madame le Maire demande si le Conseil Municipal serait ou pas favorable à cette demande et, dans l'affirmative, de fixer une redevance d'occupation du domaine public qui couvrirait les dépenses d'électricité du camion.

Après renseignements pris auprès de communes environnantes, Madame le Maire propose que le montant de la redevance soit fixé à 100 € par an, révisable tous les ans.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Se déclare favorable à l'installation d'un camion à pizzas, sur le parking de la salle polyvalente Florimond Raffard, pour un soir par semaine,
- Fixe la redevance d'occupation du domaine public à 100 € par an, révisable tous les ans.

● **INFORMATIONS DIVERSES :**

✓ Madame le Maire apporte les informations suivantes :

✚ Communication des décisions prises par délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, en matière de dépenses réalisées depuis le dernier Conseil Municipal :

- Achat de 3 panneaux de fleurissement (dont 1 offert) pour 360 €
- Achat d'une gâche électrique pour la porte de la mairie pour 358 €
- Règlement de la note d'honoraires N°1 de Monsieur Leriche – Contrat Maîtrise d'Oeuvre – Marché Eglise 1<sup>ère</sup> tranche pour 4 666,20 €
- Règlement de la note d'honoraires de Monsieur Leriche – Contrat S.P.S. – Marché Eglise 1<sup>ère</sup> tranche pour 432 €

- Achat d'extincteurs pour l'église pour 255,48 €
- Règlement de la note d'honoraires N°2 de Monsieur Leriche – Contrat Maîtrise d'Oeuvre - Marché Eglise 1<sup>ère</sup> tranche pour 1 999,80 €
- Achat d'un visiophone pour le parking et projecteur extérieur – accès P.M.R. de la mairie, pour 221,90 €
- Achat de panneaux publicitaires dans le cadre du marché des travaux de l'Eglise pour 168 €
- Achat d'un congélateur pour l'office de la salle polyvalente Raffard pour 249,99 €
- Versement d'un acompte sur l'achat de tuiles pour la rénovation de la couverture de l'Eglise (rattaché au marché N°2021-01/3) pour 7 134,30 €

✚ Communication des recettes d'investissement reçues (Budget Principal) :

- Préfecture D.E.T.R. 2018 – Réfection du Chemin de l'Ecluse VC 51 – Montant : 5 116 €
- Acompte subvention travaux Eglise Appel à projets, Volet 3 – Montant : 24 000 €
- Complément subvention travaux Eglise Appel à Projet, Volet 3 – Montant : 4 800 €
- Préfecture D.E.T.R. – Restauration de l'Eglise : Montant : 18 000 €

✚ Subventions demandées (Budget Assainissement) :

- A l'A.E.S.N., dans le cadre du dossier de transfert et de traitements des boues des S.T.E.P. : 80 % du montant du devis qui s'élève à 12 725,40 €
- Au Département, pour la réparation de l'agitateur à la STEP de La Borde – 80 % du montant du devis établi pour 14 588 €

✚ Subventions accordées (Budget Principal) :

- Par le Département, pour les travaux sur les bâtiments communaux : 35 % pour des travaux estimés à 24 020 €
- Par la Préfecture, pour la défense incendie dans le cadre de la D.E.T.R. : 40 % pour des travaux estimés à 27 993 €

✓ Madame le Maire annonce que La Sauvegarde de l'Art Français nous a octroyé un don de 10 000 €, pour les travaux de l'Eglise qui vient s'ajouter aux 108 000 € déjà obtenus auprès des collectivités territoriales.

✓ Madame le Maire informe qu'un groupe de travail composé de Madame Martine CORDIER, Messieurs Richard MARCEAUX et Jacques AUBERT travaille sur l'inventaire des archives avec l'aide du Département.

✓ Madame le Maire donne lecture du mail du 17 Septembre de la Préfecture et attire l'attention sur :

- ✚ la fin des mesures dérogatoires liées à l'état d'urgence COVID 19 pour la tenue des conseils municipaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- ✚ les conditions pour pouvoir déplacer de manière définitive le lieu de la tenue des séances du conseil municipal.

Le Conseil s'orienterait vers la tenue des séances de conseil à la salle polyvalente Florimond Raffard, le jeudi soir.

✓ Madame le Maire communique les dates du calendrier électoral pour 2022 :

- ✚ Elections présidentielles : 1<sup>er</sup> tour : 10 avril 2022 – 2<sup>ème</sup> tour : 24 avril 2022.
- ✚ Elections législatives : 1<sup>er</sup> tour : 12 juin 2022 – 2<sup>ème</sup> tour : 19 juin 2022.

- ✓ Madame le Maire précise que la rédaction des premiers chapitres du Plan Communal de Sauvegarde sont pratiquement achevés.
  - ✚ Madame Angélique BEAUDOIN prend le poste de suppléante à la Direction des Opérations de Secours en cas d'indisponibilité du Maire, Madame Marie-Annick Marceaux.
  - ✚ Se sont désignées pour le poste de secrétariat de commandement communal : Madame Claudette POIRON et Madame Sylviane CAILLE,
  - ✚ Se sont désignés pour la cellule logistique : Monsieur Yannick GERVAIS et Madame Christiane DENIZARD,
  - ✚ S'est désigné pour faire partie du groupe d'intervention de terrain : Monsieur Jacques FOUCHER.
  
- ✓ Madame le Maire informe que la demande de permis de construire relatif à l'implantation de la centrale photovoltaïque va bientôt être déposé. Il semblerait que les propositions faites à l'issue de la réunion publique qui s'est tenue le 19 juillet aient été, en grande partie, prises en compte.
  
- ✓ Madame le Maire demande que soit établi le calendrier des manifestations organisées par la municipalité pour 2022. Les dates retenues sont les suivantes :
  - Cérémonie des vœux du Maire : 8 janvier
  - Repas des Aînés : 27 mars
  - Chasse aux œufs : 17 avril
  - Commémoration du 8 Mai
  - Opération « Nettoyons notre Village » : 14 mai
  - Fête des voisins : 3 juin
  - Fête Nationale : 13 juillet
  - Spectacle de Noël : 10 décembre.
  
- ✓ Madame le Maire fait part des remerciements du Musée de l'Horlogerie, de l'A.F.F.A.M. et de l'A.P.N. pour les subventions qui leur ont été versées.

● **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**

- ✚ Madame Angélique BEAUDOIN :
  - indique la prochaine Commission Environnement est fixée au 23 septembre à 18h30.
  - informe qu'après concertation avec Madame Marceaux, en raison du contexte sanitaire, l'opération « Nettoyons notre Village » programmée le 02 octobre 2021 est reportée au printemps 2022 (le 14 mai).
  - fait le point sur la Défense Incendie au lieudit Le Neuillon : les travaux auront lieu durant la semaine 38 (entre le 20 et 24 septembre prochains).
  - concernant le C.C.A.S. : 56 convives ont participé au repas des Aînés et tous les retours sur cette journée sont positifs. Une commission du C.C.A.S. se tiendra le 11 octobre à 18 heures.
  
- ✚ Madame Sylviane CAILLE et Madame Christiane DENIZARD informent que les bouchons récoltés dans le cadre de l'opération « Bouchons d'Amour » peuvent être apportés à l'accueil du magasin Super U à Bonnée.



- ✚ Monsieur Jacques AUBERT informe que les boîtes à livres sont réouvertes depuis début août et qu'elles fonctionnent bien. Les personnes chargées du fonctionnement des boîtes à livres sont Madame Danièle BUIZARD et Madame Michèle RELAVE (personnes extérieures au Conseil Municipal) ainsi que Madame Martine CORDIER et lui-même. La boîte à livres réservée aux enfants a été réparée par l'agent municipal.
  
- ✚ Madame Martine CORDIER fait part de la prochaine réunion organisée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ayant pour objet le lancement de l'étude patrimoniale et des schémas directeurs du lot 3 « eau pluviale » et qui aura lieu le 22 septembre prochain.
  
- ✚ Monsieur Richard MARCEAUX fait part des informations suivantes :
  - COMMUNICATION :  
La rédaction du bulletin communal 2022 a été lancée lors de la réunion Communication du 13 septembre dernier. Il sera distribué entre le 15 et le 31 janvier 2022. L'application sur smartphone Panneau Pocket compte actuellement 190 inscriptions représentant 55% des foyers de la Commune.
  - INTERNET :  
Le site de la commune est actuellement en reconstruction après l'incendie sur les serveurs survenu en mars dernier. Nous allons le compléter en réinsérant les données qui avaient disparues. A ce jour, les rubriques d'informations ont été remises à jour et sont à nouveau opérationnelles.
  - ÉVÈNEMENTIEL :  
Au stade actuel de l'épidémie, les manifestations suivantes sont maintenues :
    - Commémoration du 11 novembre,
    - Spectacle de Noël des enfants le 11 décembre.
 Les détails de ces manifestations seront communiqués ultérieurement.
  - TRAVAUX Église :
    - La pénurie de matériaux due à la crise sanitaire cause actuellement des retards sur les chantiers en cours. Cette situation entraîne le maintien des échafaudages sur ces chantiers et, par ricochet, provoque un retard sur le démarrage de nos propres travaux. Ce retard peut durer plusieurs semaines. L'Eglise reste donc encore disponible pour quelques temps, mais, sans la chaire en cours de restauration par l'A.P.N., et sans les tableaux qui ont été mis en sécurité.
    - La Sauvegarde de l'Art Français nous a octroyé un don de 10 000 €, qui vient s'ajouter aux 108 000 € déjà obtenus auprès des collectivités territoriales.
    - Un dossier de demande de subvention a été déposé à la D.R.A.C. pour des travaux complémentaires sur les cloches.
    - Une convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine et une souscription a été ouverte, les affiches et dépliants ont été imprimés par le Crédit Agricole.
  - S.I.C.T.O.M. :
    - D'importantes modifications sont en cours sur l'usine d'Arrabloy (25 M. € de travaux) pour des rénovations, un changement de four et la construction d'un réseau vapeur.
    - D'importants travaux sont également en cours sur le site de Bray-St-Aignan pour le traitement des déchets encombrants non valorisables, des déchets végétaux, des déchets inertes et divers. Néanmoins, l'installation de stockage des déchets non dangereux du site fermera ses portes le 8 juillet 2023, ce qui signifie qu'il faudra trouver d'autres alternatives pour réceptionner les quelque 20 000 T de déchets annuels.
    - Il n'y a pas de nouvelles du Tribunal Judiciaire de Montargis concernant le procès avec l'ADUS.
    - Le S.I.C.T.O.M. informe qu'il est adhérent à Panneau Pocket et qu'il est donc possible, dorénavant, d'avoir connaissance des dernières informations via cette application.

**Fin de séance : 23h05.**

● **EXPRESSION DU PUBLIC :**



Monsieur Xavier RELAVE :

- demande s'il est possible d'installer un container semi-enterré supplémentaire d'ordures ménagères au sein du Bourg. Madame le Maire demande au délégué du S.I.C.TO.M., Monsieur Richard MARCEAUX, de transmettre cette requête au syndicat.
- demande s'il est prévu une réunion publique au sujet du P.L.U.I.H. Madame Marceaux répond qu'effectivement, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais prévoit d'en organiser une, courant novembre 2021.

**Fin : 23h15.**